

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023**

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Procuration : Mme VINCENT à Mr MICHEL

Absents excusés : Mr FOUCQUE – Mme FUMEY

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES NATURELS ET CULTIVES DU VALLON DE L'AIGUEBELLE : SITE DE LA CASCADE ET SIGNALÉTIQUE**

Une demande de subvention relatif au projet de l'aménagement paysager des espaces naturels et cultivés du vallon de l'Aiguebelle va être déposé sur la plateforme dématérialisée du Département (DETR, Région, Département). Elle concerne deux points : le site de la cascade et la signalétique. Le montant correspondant à cette opération est estimé à la somme de

232 078.00 € H.T. soit 278 493.60.00 € T.T.C, frais d'honoraires inclus.

### **DEMANDE LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu en mairie d'une association qui sollicite la location de la salle des Fêtes.

Cette association étant extérieure au village, l'assemblée ne donne pas une suite favorable à cette demande et propose la location du centre culturel au prix fixé par délibération du 20/01/2022.

### **DÉCLASSEMENT DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAISSAC**

Suite à une demande de la bibliothèque municipale de Saissac, le Conseil Municipal donne son accord pour déclasser 28 ouvrages perdus ou détériorés depuis 2011.

### **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

L'assemblée entérine la décision modificative sur le budget de l'eau/assainissement suite à une modification d'alias sur une facture d'eau pour un montant de 9033.75 €.

### **RECONDUCTION CONTRAT SMACL**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat avec la SMACL pour un montant de 25 228.96 € annuel (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules à moteur, protection juridique, protection fonctionnelle)

### **REGULARISATION PARCELLE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour régulariser un bornage de parcelles situées au lotissement Pratmoulis (entre le terrain d'un administré et le terrain de l'espace vert de la commune) suite à un bornage mal établi et inexistant.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Certaines créances sur le budget eau/assainissement dues depuis 2011 ne pourront jamais être recouvrées. Par conséquent, le Conseil Municipal, approuve l'admission en non-valeur pour un montant de 4 742.39 euros.

De ce fait, il y a lieu de procéder à une subvention exceptionnelle de 5 000.00 € du budget de la commune (article 623) au budget de l'eau/assainissement (6541) pour combler ces admissions en non-valeur.

## **PROPOSITION COUPE DE BOIS 2024**

Le Conseil Municipal accepte la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 par l'ONF pour les coupes suivantes : 12 i et 16 i.

## **RECONDUCTION CDD**

Pour la bonne marche du service administratif, l'assemblée entérine la décision de création de l'emploi permanent d'agent administratif mais en modifiant le type de CDD.

## **FUITE EAU ADMINISTRÉ**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant une importante fuite d'eau pour l'année 2023. Il a bien noté que cet administré a réparé la fuite existante.

Le Conseil Municipal décide de faire la moyenne des 3 dernières années et d'appliquer la loi WARSMANN.

## **NUMEROTATION ADRESSE POSTALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer des numérotations sur certaines zones de la commune suite au déploiement de la fibre.

Ces numéros seront transmis aux administrés ainsi qu'aux différentes administrations et services publics.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- A l'occasion de la naissance des enfants d'un employé communal, le Conseil Municipal propose d'offrir un cadeau afin de marquer cet heureux évènement.
- Une proposition est faite à la commune pour l'acquisition de 3 tableaux en marqueterie. L'assemblée ne donne pas une suite favorable. Toutefois, elle propose au vendeur d'exposer ces 3 pièces lors d'une prochaine exposition.
- Validation d'un devis pour l'abattage de 25 cyprès au lotissement Pratmoulis pour un montant de 4 230.05 €.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

